

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le branchement gaz par la société ATS/PRC au 31 rue Murette à Forges-les-Eaux.
 - Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement

N°2023-100

ARRETE :

Objet :

ATS / PRC

Branchement gaz

31 rue Murette

Du 03 juillet 2023 au 31
juillet 2023

Article I :

Le branchement gaz est autorisé au 31 rue Murette à Forges-les-Eaux. Du 03 juillet 2023 au 31 juillet 2023.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société ATS / PRC, 15 route de Neufchâtel, 76270 Mesnières-en-Bray prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.
La couleur de l'enrobé devra être reconstituée à l'identique.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 31 Mai 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de *Forges les Eaux*

Forges-les-Eaux le : *05/06/2023*